

## DÉLIBÉRATION N°20170156 DU CONSEIL MUNICIPAL

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 27 octobre 2017 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 29 présents, 6 absents représentés, 4 absents, à savoir :

### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET (à partir de 18 h 53) ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT (à partir de 19 h 17) ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL (à partir de 20 h 45) ; Mme Juliette BERNALIER (à partir de 18 h 39) ; M. Pierre DECLINE ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN (à partir de 18 h 41) ; M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir de 18 h 53) ; Mme Béatrice COFFY (à partir de 19 h 10) ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (à partir de 18 h 50) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; M. Philippe KIZIRIAN ; M. Alain BARBASSO (à partir de 20 h 49) ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Ludovic CASTILLAN ; Mme Aimée MURASZKO ; M. Fabrice GUERET

### ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Andonella FLECHET a donné procuration à Mme Stéphanie CALACIURA (jusqu'à 18 h 53) ;  
M. Jean-Paul RIVAT a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 19 h 17) ;  
M. Christophe ORIOL a donné procuration à M. Pierre DECLINE (jusqu'à 20 h 45) ;  
Mme Catherine CHAPARD a donné procuration à Mme Geneviève MASSACRIER ;  
Mme Béatrice COFFY a donné procuration à Mme Evelyne FIORELLO (jusqu'à 19 h 10) ;  
M. Alain BARBASSO a donné procuration à Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (jusqu'à 20 h 49).

### ABSENTES

Mme Juliette BERNALIER (jusqu'à 18 h 39) ;  
Mme Aline MOUSEGHIAN (jusqu'à 18 h 41) ;  
Mme Bernadette JACQUET (jusqu'à 18 h 53) ;  
Mme Michèle FREDIERE (jusqu'à 18 h 50).

### SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Pascale OFFREY.

RÉFECTION DES VOIRIES - FONDS DE CONCOURS - VERSEMENT À LA COMMUNAUTÉ URBAINE SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE
---

**M. Jean-Paul RIVAT** expose ce qui suit :

Les dispositions de l'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales ( CGCT ), permettent à une commune, membre d'une Communauté Urbaine, de verser à celle-ci, un fonds de concours pour contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'un équipement ; le montant du fonds ne pouvant excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire du fonds, hors subventions.

La commune de Saint-Chamond a souhaité un programme ambitieux de renouvellement des voiries et places communales en 2017.

Un premier fonds de concours a été présenté au conseil municipal du 9 mai 2017 pour un montant de 528 000 €. Il est nécessaire, pour terminer les opérations lancées en 2017, d'abonder le budget avec un nouveau fonds de concours comme proposé ci-dessous.

Sur le plan formel, le versement d'un fonds de concours doit être approuvé par délibérations concordantes, exprimées à la majorité simple du conseil communautaire et du conseil municipal concerné.

Opérations	Montant opérations TTC	Montant fonds de concours
Réfection des enrobés Rue de la Rive	44 000 €	20 000 €
Réfection des enrobés Chemin du bourg	40 000 €	15 000 €
Plateau traversant Boulevard Delay	36 000 €	17 000 €
Réfection des enrobés Rues Thomas Dubouchet et Ennemond Richard	24 000 €	11 000 €
Aménagement du carrefour Boulevard Salengro	25 000 €	8 000€
Aménagement du parking Ennemond Richard	42 000 €	19 000 €
Mise en conformité du carrefour rues Lamartine / Hugo / Libération	43 000 €	20 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>254 000 €</b>	<b>110 000 €</b>

Le montant des opérations pouvant évoluer, les fonds de concours versés par la commune de Saint-Chamond seront ajustés :

-si le montant définitif des opérations est inférieur à l'estimation initiale, Saint-Étienne Métropole pourra procéder au remboursement des trop perçus,

-si le montant définitif des opérations est supérieur à l'estimation initiale, dans la limite de 10 % du montant initial susvisé et après accord express de la commune, le montant des fonds de concours versés par ladite commune sera augmenté, sans excéder la part de financement de Saint-Étienne Métropole.

Les fonds de concours pour l'année 2017 seront versés en une fois par la commune, dès que les deux délibérations concordantes du conseil municipal de Saint-Chamond et du conseil communautaire de Saint-Étienne Métropole seront exécutoires.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,  
A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

**DÉCIDE :**

- **d'approuver** le versement des fonds de concours à Saint-Etienne Métropole pour l'année 2017, tel que présenté ci-dessus ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents correspondants,
- **d'imputer** la dépense correspondante sur le budget général de la ville chapitre 20, article 2041.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 7 novembre 2017

Le maire,

Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20171106-dl20170156-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2017